

L'exécution à Grenoble du prince Henry de Rohan

par Georges Salamand

C'est une affaire singulière et assez comparable à celle du duc d'ENGHEN quelques années plus tard, qui va marquer les esprits à Grenoble en cette fin d'année

1799. Disons tout de suite qu'elle ne fait pas honneur aux tribunaux militaires d'exception!

En effet et autant qu'on puisse en juger, contrairement à ce qu'espéraient les émigrés, la chute du gouvernement de ROBESPIERRE et Thermidor ne provoqueront pas pour autant un assouplissement des mesures prises contre eux. Au contraire même, car après les menées royalistes de 1797 nombreux seront les prêtres non-jureurs et les émigrés rentrés en France sans avoir obtenu préalablement leur radiation des listes qui seront les victimes toutes trouvées d'une répression d'autant plus accrue que les armées républicaines, en Italie et sur le Rhin, n'obtenaient pas les victoires escomptées.

Né à Dourdan en Beauce en 1778, Henry de ROHAN-ROCHEFORT, rejeton d'une illustre famille princière de France, avait été conduit à l'âge de 9 ans en Alsace, confié à son parent, le cardinal prince-évêque de Strasbourg, Louis de ROHAN, protagoniste de l'affaire du collier de la reine.

Mis en pension quelque temps à Mottzheim, le jeune garçon, sur ordre de son père, va gagner le pays de Bade afin d'y poursuivre ses études. Nous sommes en 1789, c'est-à-dire à une époque où l'émigration n'existe pas. Ainsi, présent jusqu'en 1790 à Strasbourg, le cardinal ne gagnera que tardivement sa petite principauté d'Ettenheim au pays de Bade. Ses études achevées, le jeune prince Henry âgé de 17 ans, s'engage logiquement dans les hussards de ROHAN du corps d'armée de CONDÉ. Devenu capitaine et versé dans l'armée autrichienne comme prince autrichien, il commande en 1799 un bataillon d'émigrés français et brabançons au sein de l'armée du maréchal russe SOUVAROFF, le futur prince d'Italie.

Mais, en garnison à Ivrea, au Piémont, le jeune homme « broie du noir », rêvant d'embrasser sa mère restée au pays natal.

C'est ainsi qu'il décide de désertir l'armée russe et de regagner la France, en compagnie d'un domestique, d'un soldat et d'une

jeune femme supposée être sa maîtresse. Arrêtés par les Français à Suze, les fugitifs sont transférés à Chambéry (25 mai 1799) puis à Grenoble où ils apprennent qu'ils vont être traduits devant la Commission militaire, comme suspects d'émigration, le 12 septembre 1799.

Par l'intermédiaire de son avocat, M^e BLANC, le prince avait l'intention de prouver au tribunal qu'il était présent en Alsace de 1787 à 1789, puis étudiant en Allemagne et sujet autrichien dès 1789. Hélas, il ne put obtenir qu'un délai d'un seul mois pour faire venir d'Alsace et de l'Étranger les preuves réclamées par la Commission.

Malgré tous les efforts du manufacturier Augustin PERIER dont l'épouse était alsacienne et ceux de la société grenobloise touchée par le mauvais sort réservé à ce très beau garçon, grand (1 m 83) blond aux yeux bleus, les preuves du passage du prince en Alsace et de son départ, antérieurement aux lois punissant l'émigration, ne purent être fournies à temps.

Il faut dire aussi que FOUCHÉ, le terrible ministre de la Police avait donné au tribunal des instructions très strictes: « *Je vous invite à convoquer de nouveau la Commission et lui rappeler que quand ROHAN et ses compagnons ne seraient inscrits sur aucune liste d'émigrés, elle n'en serait pas moins obligée de les juger.* »... en l'absence des preuves de leur non-émigration!

À la date fatale, et malgré les protestations indignées des citoyens PERIER et BLANC réclamant un nouveau sursis pour produire les preuves non-parvenues mais dont on sait qu'elles avaient été expédiées d'Alsace, la commission militaire décida de procéder immédiatement au jugement sur le fond.

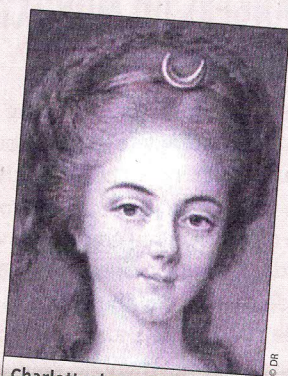
Condamné à mort, le prince de ROHAN aura la triste consolation d'apprendre la relaxe de ses compagnons de fuite. Il ira le même jour (20 octobre) à la mort, avec un très grand courage devant le peloton d'exécution dans les fossés de la porte de France.

Or, on sait maintenant que le terrible FOUCHÉ avait donné des ordres pour que les documents innocentant le prince de ROHAN ne puissent parvenir à temps au tribunal... mais qu'ils lui soient envoyés directement.

(20 octobre 1799) MÉMOIRE



Henry de Rohan, enfant.



Charlotte de Rohan Rochefort, amie du duc d'Enghien et sœur du prince de Rohan.



L'exécution du duc d'Enghien, beau-frère du Prince de Rohan.